

**L214**

A n i m a u x

M. Reinhard Schäfers  
Ambassade d'Allemagne  
BP 30 221  
75364 Paris Cedex 08

Le 11 juillet 2011

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous avons été très heureux d'apprendre que le salon ANUGA de Cologne avait décidé de bannir le foie gras.

En refusant de favoriser la commercialisation d'une denrée dont la production est interdite dans plusieurs pays en raison de sa cruauté, les organisateurs de ce salon ont fait preuve d'une conscience éthique qui les honore. L'Allemagne avait d'ailleurs précédé la législation européenne en la matière en interdisant le gavage dès 1993.

Nous sommes atterrés de la réaction des autorités françaises, en particulier du ministre de l'Agriculture qui n'hésite pas à mentir pour soutenir les mastodontes de l'agro-industrie française.

En effet, les gaveurs français violent allègrement la réglementation européenne en continuant à utiliser de minuscules cages individuelles alors qu'elles sont interdites sur tout le territoire de l'Union depuis le premier janvier 2011. La Commission européenne intervient actuellement auprès des autorités françaises pour faire cesser cette infraction (cf. lettre ci-jointe).

En interdisant la présentation de foie gras, le salon de Cologne a pris une décision respectueuse à la fois des animaux et de la réglementation européenne. A travers ce courrier, nous souhaitons encourager les organisateurs du salon ainsi que votre ministre de l'Agriculture à ne pas céder au chantage de Bruno Le Maire, prompt à soutenir les pires pratiques françaises.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, nos respectueuses salutations.

Antoine Comiti  
Président de L214

PJ : Copie de la lettre de la Commission européenne adressé à L214 le 9 juin 2011.